



L'action de l'Etat en faveur des agricultures et des filières agricoles et agroalimentaires en Hauts-de-France



68% du territoire des Hauts-de-France est utilisé par l'agriculture. Les secteurs agricole et agroalimentaire y emploient plus de 110 000 femmes et hommes dans 25 000 exploitations agricoles, 650 établissements agroalimentaires et 1 200 établissements de commerce de gros.

La valeur des productions agricoles représente en 2015 6,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 30 % est issu des productions animales (pour moitié lait et pour moitié viandes). Le blé, la betterave à sucre, les légumes frais, les pommes de terre et le lait demeurent les points forts de l'agriculture régionale. Si le grand public retient aisément que l'agriculture des Hauts-de-France est tournée vers les productions végétales, il est moins connu que 10 % du lait français provient de la région.

Avec près de 23,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2015, les industries agroalimentaires (IAA), l'artisanat commercial et le commerce de gros de produits agroalimentaires constituent un atout économique régional majeur et bénéficient d'un bassin de 80 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km.

Les enjeux fondamentaux sont bien identifiés à travers les politiques mises en œuvre par le ministère de l'agriculture et ses services déconcentrés : compétitivité économique, sanitaire, environnementale et sociale des filières régionales, diversité des productions, des valorisations (y compris non-alimentaires), des modes de production et de commercialisation, résilience et autonomie des exploitations agricoles, capacité d'adaptation et diversités d'organisation des filières. Pour répondre à ces enjeux, des soutiens financiers, des actions régaliennes, et un travail d'animation voire de médiation sont mis en œuvre chaque année par les services de l'Etat (DRAAF, DDT(M), DDPP) à travers trois grandes politiques.

1 Le développement durable des filières agricoles, alimentaires et forestières et des territoires ruraux

► Le développement durable des filières agricoles, alimentaires et forestières repose sur plus de 230 agents en région dans les DDT(M) et au sein de la DRAAF

Les moyens financiers du premier pilier de la PAC pour le soutien économique des filières agricoles sont de l'ordre de **568 M€** (mis en œuvre en 2018 au titre de l'année 2017) qui se décomposent comme suit :

- ➔ 530 millions d'€ d'aides découplées. Au 15 février 2018, 497 441 059 € ont déjà été versés au travers des apports de trésorerie remboursable et des premiers soldes pour les aides découplées.
- ➔ 6,1 millions d'€ d'aides couplées végétales dont 5 720 580 € ont déjà été versés au 15 février 2018. Ces moyens financiers permettent notamment d'aider la production de protéagineux (2,9 M€), la production de légumineuses fourragères (1,5 M€), la production de pomme de terre féculière (1,2 M€) pour ne citer que les principales politiques présentes dans la région.
- ➔ 32 millions d'€ d'aides couplées animales dont 27 915 844 € ont déjà été versés au 15 février 2018 au titre de l'aide aux bovins laitiers et l'aide aux bovins allaitants.

La hausse du taux de transfert entre le premier pilier et le second pilier de 4,2 %, décidée le 27 juillet 2017 entrera en vigueur à partir de la déclaration PAC 2018. Dans la région, le montant

du transfert représentera 27 M€, soit 1 200 € par exploitation en moyenne.

► Un cadre régional harmonisé de soutien économique et d'investissements

- ➔ L'installation des jeunes agriculteurs, financée en 2017 à hauteur de 1,1 M€ de crédits du ministère de l'agriculture et 4,4 M€ de crédits européens FEADER, dispose d'une première enveloppe en 2018 de 1,28 M€, avec un fort effet levier sur les crédits européens FEADER (20% de crédits nationaux pour 80% de crédits UE). Ce soutien, harmonisé en 2017, s'établit désormais à 24 100 € en moyenne par agriculteur (contre 11 700 € en 2013/2014).
- ➔ Les crédits du ministère de l'agriculture contribuent de façon significative aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles, qui a un net effet levier sur les crédits européens FEADER (40% de crédits nationaux pour 60% de crédits UE). En 2017, 2,85 M€ ont été engagés.
- ➔ De même, les crédits du MAA sur les mesures agro-environnementales et l'agriculture biologique contribuent de façon significative à ces mesures avec 1,85 M€ en 2018 (contre 1,6 M€ engagés en 2017), avec un fort effet levier sur les crédits européens FEADER (25% de crédits nationaux pour 75% de crédits UE).
- ➔ France AgriMer met également en œuvre des soutiens européens et nationaux aux filières agricoles. En 2017, cela a représenté 5,2 M€ d'aides nationales dont 2,7 M€ pour l'aide de trésorerie pour la filière bovins lait et 11 M€ d'aides communautaires. 1 360 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces aides. Pour 2018 : le niveau des aides communautaires sera similaire à 2017 ; celui des aides nationales dépendra de la conjoncture et n'est pas prévisible.
- ➔ A ces aides s'ajoutent les mesures d'aide face aux crises mises en œuvre par les DDT(M) et les mesures de défiscalisation et d'aide à la trésorerie propres au secteur agricole dont peuvent bénéficier les agriculteurs de la région, comme la prise en charge partielle des coûts de la restructuration de l'endettement bancaire, les dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) en cas de perte de récolte sur pied par suite d'événements extraordinaires, les échéanciers de paiement des cotisations sociales...

► Un soutien de l'emploi dans les industries agroalimentaires (IAA) et un suivi des entreprises en lien avec la DIRECCTE, la Banque de France, BPI France et Business France

- ➔ Déclinaison en région de la convention MAA-BPI France.
- ➔ Soutien à certaines actions collectives d'IAA pour améliorer notamment leur performance à la fois économique et environnementale. 65 000 € de crédits MAA disponibles en 2017.
- ➔ Soutien au Pôle de compétitivité « AQUIMER » dédié aux métiers de la mer : 140 000 € de crédits du ministère de l'agriculture mobilisés en 2017.
- ➔ Analyse économique et financière de la filière en cours avec la Banque de France sur des crédits Direccte du pôle des industries agroalimentaires.

► La préservation du foncier agricole, en donnant une priorité à l'installation, à la diversité des productions et des modes de production et en évitant les agrandissements excessifs

- ➔ Moyens financiers mis en œuvre par les SAFER.
- ➔ Mise en œuvre par les DDT(M) du système d'autorisations

d'exploiter que doivent détenir les agriculteurs pour pouvoir exploiter une surface agricole. Près de 200 décisions par an, dont environ 10% de refus dans des cas de candidatures concurrentes sur une même terre.

- Mise en œuvre du dispositif de **compensation agricole collective** dans les territoires concernés par des projets impactant les surfaces agricoles.

2 La qualité et la sécurité de l'alimentation ; la santé animale et végétale

Les services de la DRAAF et des DDPP veillent à la préservation de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé des végétaux et de la santé et du bien-être animal. Ils contribuent à la **sécurité alimentaire et à la compétitivité des filières**.

Les moyens financiers mis en œuvre dans la région Hauts-de-France pour la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation (du champ à l'assiette) en 2018 seront de 5,7 millions d'€ auxquels peuvent venir s'ajouter des crédits nationaux spécifiques dans le cadre d'appels à projets nationaux ou de lutte contre les maladies ou épizooties. Au-delà des moyens financiers, ce sont plus de 250 agents en région (DRAAF et DDPP) qui oeuvrent pour assurer ces missions.

- Pour assurer la **prévention et la gestion des risques inhérents aux productions végétales** (surveillance du territoire, gestion des organismes nuisibles, contrôle de l'usage de produits phytopharmaceutiques, promotion des modes de production respectueux de la santé et de l'environnement,...), près de 1 M€ seront consacrés en 2018 à cette politique.

Le service régional de l'alimentation (SRAL) de la DRAAF réalise plus de 4 500 inspections ou prélèvements par an (en partie délégués) pour le contrôle de la santé des végétaux et la lutte contre les foyers, ainsi que 500 inspections et 100 prélèvements par an pour contrôler le respect des bonnes pratiques agricoles pour l'utilisation des produits phytosanitaires.

Par ailleurs, le SRAL instruit les demandes de certification sanitaire à l'export des produits végétaux, et délivre environ 6 000 certificats par an.

- Pour assurer la **prévention et la lutte contre les maladies animales et la protection des animaux** (surveillance des maladies, gestion des foyers, contrôle de l'identification et traçabilité des animaux vivants, bien-être animal, alimentation animale,...), les services des DDPP réalisent près de 1 900 inspections par an. L'Etat consacrera en 2018 en région 3,8 M€, auxquels peuvent venir s'ajouter des moyens spécifiques en cas d'épizootie.

Par ailleurs les DDPP instruisent les demandes de certification sanitaire à l'export d'animaux vivants et autres produits (aliments pour animaux), et délivrent plus de 22 000 certificats par an.

- Pour assurer la **sécurité sanitaire des denrées alimentaires, l'Etat consacrera** 470 000 € en 2018.

En parallèle, les services des DDPP réalisent près de 3 500 inspections sur la filière alimentaire (fabrication et distribution) chaque année, ainsi que l'inspection permanente dans les abattoirs de boucherie et effectuent plus de 2 600 prélèvements par an.

Par ailleurs, les DDPP instruisent les demandes de certification sanitaire à l'export des aliments d'origine animale, et délivrent plus de 11 000 certificats par an.

- Sur l'ensemble des aspects précités (santé des végétaux, des animaux et sécurité sanitaire des aliments) des **contrôles des produits importés** via le Port de Dunkerque sont réalisés par le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaires aux frontières (SIVEP). Plus de 2 000 contrôles sont ainsi réalisés tous

les ans, mobilisant près de 40 000 €.

- Pour promouvoir la **qualité de l'alimentation et de l'offre alimentaire**, plus de 300 000 € sont prévus, auxquels il faut ajouter les crédits complémentaires pour les projets retenus dans l'appel à projet national.

3 L'enseignement et la recherche agricoles

L'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur agricole sont résolument tournés vers des enjeux d'avenir : les enjeux de la production agricole, le développement de l'agro-écologie, l'aménagement des territoires, l'alimentation, le service et l'animation des territoires ruraux.

Les lycées des Hauts-de-France forment 12 800 élèves répartis dans 62 établissements, 17 relevant des établissements publics, 18 du privé catholique (CNEAP), 22 des maisons familiales rurales et 5 des établissements de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP), de la classe de quatrième à la classe préparatoire aux grandes écoles.

Plus particulièrement, les établissements d'enseignement agricole de la région forment 6 200 élèves dans les filières spécifiques du monde de l'agriculture et de l'agroalimentaire, soit 296 classes pour l'année scolaire 2017-2018.

Les moyens mis en œuvre en 2018 par le ministère de l'agriculture pour cette action de formation dans la région Hauts-de-France seront de l'ordre de 138 M€ : d'une part, un financement national de l'ordre de 100 millions d'€ constitué essentiellement du salaire des enseignants régionaux, et d'autre part, un budget de 37,8 millions d'€ pour financer les actions régionales sous le pilotage de la DRAAF.

- La plus grosse part de ce budget déconcentré concerne le financement du fonctionnement des 45 établissements privés, soit 31,5 millions d'€.

- Les lycées publics sont subventionnés pour le recrutement d'assistants d'éducation (personnels de surveillance), à hauteur de 1,8 millions d'€.

- Une enveloppe de 3,5 millions d'€ est consacrée aux aides sociales en faveur des familles en difficulté, constituées des bourses sur critères sociaux et du fonds social lycéen.

- L'inclusion des élèves en situation de handicap, et les visites médicales des élèves mineurs en préalable à leurs stages en entreprises, représentent un budget de 500 000 €.

- Le coût de l'organisation d'épreuves de certains diplômes dans les lycées s'élève à 400 000 €.

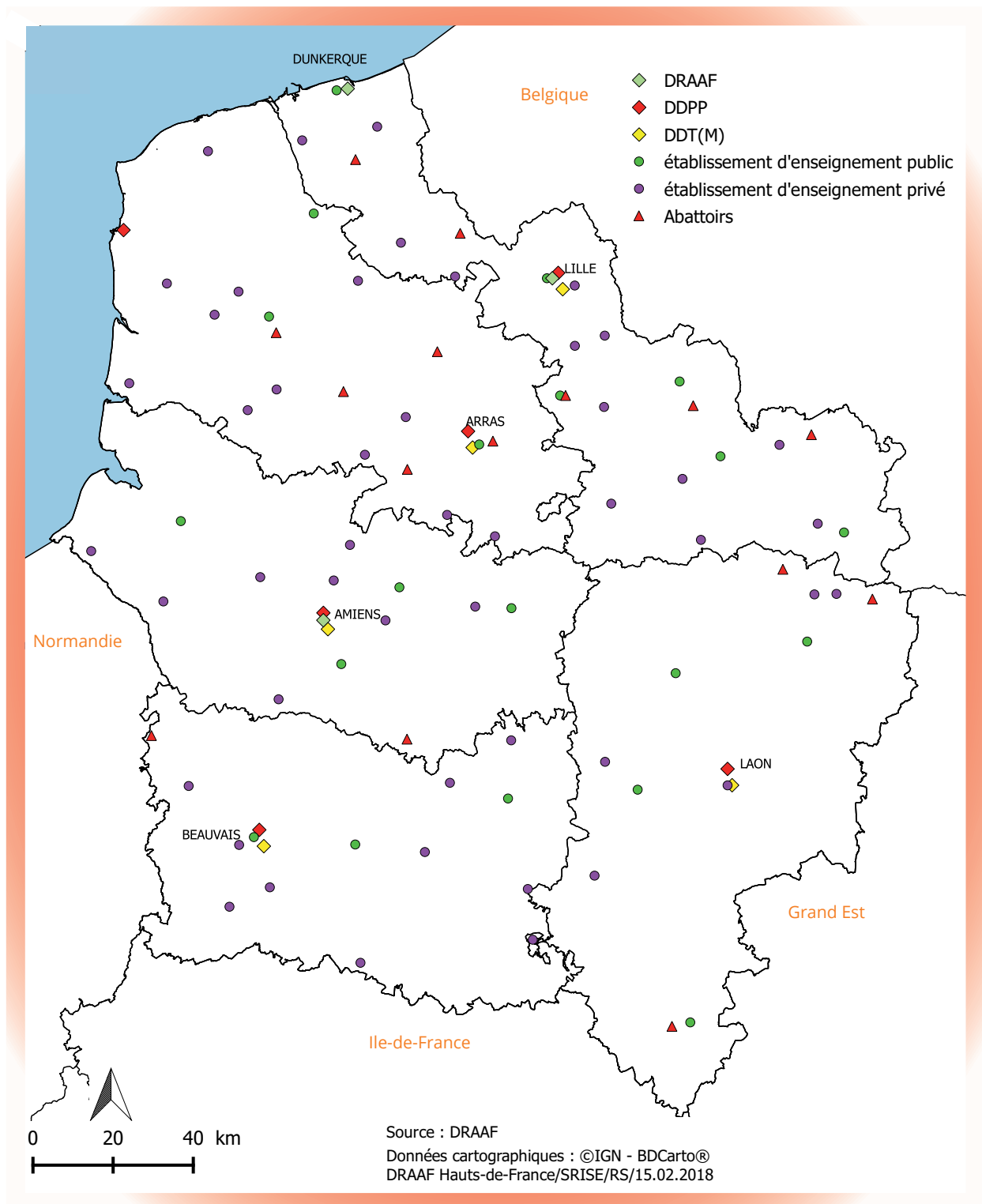
- Enfin, la DRAAF mobilise 140 000 € pour le financement de projets dans les établissements en faveur de la mobilité à l'international, de l'amélioration du climat scolaire, du développement du numérique éducatif...

Pour ancrer les enseignements dans une approche en prise avec la réalité du monde professionnel, l'enseignement agricole invite les établissements à écrire des modules d'enseignements spécifiques aux besoins de formation qu'ils ont repéré, pour être en adéquation avec les besoins des professionnels, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi.

L'enseignement agricole s'appuie dans la région sur **12 exploitations agricoles**, structures de production représentatives du territoire régional exploitant plus de 1 000 ha, à vocation pédagogique, qui offrent un terrain d'apprentissage à taille réelle. En 2017, **38 000 heures de formations** se sont ainsi appuyées sur ces supports pédagogiques et près de **6 000 heures ont été consacrées à la formation et l'accueil de publics extérieurs** (éducation nationale, maternelles, professionnels,...). Ces 12 exploitations dont le **chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 3,6 M€** emploient 44 personnes dont 33 salariés agricoles.

LES SERVICES ET SITES

du **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**
dans les **Hauts-de-France**



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France (DRAAF)

518 rue Saint Fuscien - CS 90069 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 01

draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr